

Association Solidaritat Ubaye

Charte Éthique

Préambule

Cette charte a pour but de consolider, améliorer les liens entre les membres de l'association et les demandeurs d'asiles, de proposer des positionnements et questionnements dans le but d'atteindre au mieux nos objectifs ; la bonne volonté est indispensable mais ne suffit pas toujours, les écueils sont nombreux.

Chaque adhérent de l'association doit connaître cette charte et l'accepter (accord sur le carte d'adhérent).

Une relation cordiale et bienveillante

Quelque soit la forme de nos échanges (discussions formelles, informelles, mails, courrier, etc.), il est demandé à chacun d'être cordial, de s'abstenir de toute vulgarité, agressivité, d'être poli, de garder en tête que chacun fait de son mieux, dans le contexte où il est, avec les moyens à sa disposition, que chacun peut faire des erreurs. Cela vaut autant pour les relations avec les demandeurs d'asile, qu'entre les bénévoles et avec l'ensemble des partenaires de Solidaritat.

Il est souhaitable que les désaccords, les points de vue différents soient exprimés, expliqués ; la forme de ces échanges doit servir à se comprendre, envisager des possibles accords ou accepter ces différences. Chacun en est responsable.

La relation interculturelle et les différences de contexte

Les demandeurs d'asile ont une autre culture que les bénévoles le plus souvent. Nos manières de penser, nos priorités, nos façons de comprendre le monde, notre manière d'être en relation, nos a priori, l'expression de nos envies, nos besoins, nos craintes, notre relation au temps, etc. sont différents. S'y ajoute un contexte de grande précarité, d'incertitude et probablement des traumatismes. Tout cela, en plus des difficultés de langage, peuvent mener à des incompréhensions, des frustrations, des jugements chez les bénévoles autant que chez les demandeurs d'asile.

Il est demandé à chacun de garder à l'esprit que nos envies, nos attentes envers les personnes accueillies ne sont peut-être pas toujours les mêmes que leurs besoins, leurs envies. Que les moyens que nous avons à notre disposition ne le sont pas non plus : stabilité émotionnelle, financière, disponibilité intellectuelle, environnement sécurisé, bagages culturels et intellectuels, etc.

Exemple : on peut facilement s'étonner, être déçu et juger ces demandeurs d'asile qui ont beaucoup de temps libre, un intérêt fort à apprendre le français et qui pourtant ne viennent pas aux cours de français...

Dans ces situations d'incompréhension, hors de nos logiques, il est demandé à chacun de ne pas juger, mais de chercher à comprendre, à accepter l'autre, sa situation, son contexte.

Exemple : Clair Michalon, formateur en communication interculturelle, explique que dans des sociétés précaires les populations ne peuvent pas s'autoriser à risquer des changements, trop dangereux pour la pérennité du groupe, contrairement aux sociétés plus riches (comme la

nôtre) où la prise de risque, et donc le droit à l'erreur sont largement acceptés, voire encouragés. Expérimenter de nouvelles choses, une nouvelle activité, une nouvelle manière de faire peut-être très difficile, voire impossible malgré de très bons arguments.

La relation d'aide

Adhérents de Solidaritat, nous souhaitons aider, accompagner ces personnes qui traversent une période difficile. La limite entre l'aide (ou l'accompagnement) et l'assistantat (qui enferme l'autre dans une situation d'assisté permanent) est parfois floue.

Quelques orientations à suivre :

- Permettre aux « bénéficiaires » d'être acteurs de leur propre développement, du changement de situation, de faire des choix.
- Permettre une relation d'échange qui tende vers l'équilibre, que chacun puisse rendre sous une forme qui lui convient ce qu'il reçoit, et éviter les situations où il y a d'un côté des apprenants/receveurs et de l'autre des sachants/donneurs.
- Penser la richesse humaine de chacun
- Nos motivations (bénévoles ou demandeurs d'asile) sont souvent multiples et parfois inconscientes, nous ne faisons pas toujours les choses pour la raison que l'on affiche, ou que l'on croit. Questionner nos motivations, surtout en cas de difficultés, peut aider.
- Garder en tête des valeurs de tolérance, de partage et d'ouverture interculturelle

L'engagement des bénévoles de Solidaritat :

Il est demandé aux bénévoles de respecter leurs engagements et en cas d'impossibilité d'assurer ces engagements d'en informer au plus vite le bureau de l'association ou le coordonnateur de l'activité concernée, afin de pallier si possible à ce manque.

Il incombe également aux bénévoles d'informer les membres du bureau (ou référents) lorsque des problèmes et des difficultés apparaissent.

Certaines fonctions sont attribuées à des membres de l'association (communication, presse, relations avec les partenaires extérieurs, etc.). Il est demandé à chacun de ne pas interférer dans le rôle des autres et de contacter les personnes concernées en cas de besoin.

Les demandeurs d'asile ont droit à la confidentialité, notamment sur les aspects concernant leur santé et le suivi de procédures administratives. **Il est impératif, pour les bénévoles, de respecter cette confidentialité .**

Il est demandé à chacun de respecter le principe de neutralité et impartialité politique et religieuse .

La différence une richesse

Plus qu'une description cette phrase est plutôt une invitation à faire de la différence une richesse personnelle et collective.